



Defiscalisation Cenci Bouvard

Par **italbarto**, le **26/04/2019** à **15:21**

bonjour j'ai acheté une chambre Ephad LMNP Cenci Bouvard et signé le bail commercial LE 24/12/2009 ,la chambre était en cours de construction et achevée le 30/11/2010 LE PREMIER LOYER LE 12/2010 mais voilà j'ai vendu le 1er avril 2019 à Noble ÂGE le gestionnaire du bien.

Ma question j'ai signé fin 2009 ai-je bien respecter le bail de 9 ans ou bien fallait-il prendre en compte la date d'achèvement du bien.

Serai-je obligé de tout rembourser si je n'ai pas respecté les 9 ans et combien sachant que mes impôts sur le revenu est de 2600€.

Si je suis obligé de rembourser y-a-t il moyen de négocier avec les impôts pour ne pas payer la totalité.

Merci